

Dossier de l'OHI n° S1/6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 12  
12 janvier 2023**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**

**Monaco, 2-5 mai 2023**

**APPROBATION DES LISTES D'OBSERVATEURS INVITES**

Références :

- A. Règlement général de l'OHI, *Article 4*
- B. Lettre circulaire de l'Assemblée (LCA) n° 7 du 29 août 2022 – *Observateurs invités, soumission des listes finales aux fins d'approbation*
- C. Résolution de l'OHI n° 5/1957 telle qu'amendée, *Relations de l'OHI avec les autres organisations*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément au Règlement général de l'OHI (référence A), la Lettre circulaire de l'Assemblée n° 7 (référence B) demandait aux Etats membres d'envisager d'approuver les listes des observateurs<sup>1</sup> qui seraient invités à assister à la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI (A-3) et de fournir, le cas échéant, des commentaires supplémentaires sur ces listes.
2. Le Secrétariat remercie les 65 Etats membres qui ont répondu à la LCA07. Seuls trois Etats membres ont formulé des commentaires en plus de leur vote. Ces commentaires et le résultat de leur examen par le Secrétariat figurent à l'annexe A de la présente lettre.
3. L'OHI compte actuellement 98 Etats membres, dont trois Etats membres suspendus au moment de la publication de la LCA07. Par conséquent, conformément à la référence A applicable lors de la publication de la référence B, le nombre minimum de votes requis est de 63. En conséquence, les listes d'observateurs invités sont approuvées.
4. Par conséquent, les invitations à participer à l'A-3 seront émises, en tenant compte des commentaires reçus comme indiqué à l'annexe A.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexe A : Réponse à la LCA de l'OHI n° 7 et commentaires du Secrétariat

<sup>1</sup> a) Etats qui ne sont pas parties à la Convention  
b) EM avec droit de vote suspendu  
c) OIG  
d) ONG

**REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LCA07  
ET COMMENTAIRES DU SECRETARIAT DE L'OHI**

**Observateurs invités à l'A-3**

**LIBAN**

« Au regard de notre politique nationale, nous préférons ne pas inviter de pays qui pourraient nous causer des perturbations ou des problèmes. »

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

Le Secrétariat de l'OHI remercie le Liban pour son commentaire dont il a pris note. Cependant, le Secrétariat n'est pas en mesure de répondre à ce commentaire en termes pratiques.

**UKRAINE**

L'Ukraine estime qu'il est inapproprié d'inviter l'Etat non membre suivant en raison de son soutien, sous diverses formes, à la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine, - le Belarus

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

Le Secrétariat de l'OHI remercie l'Ukraine pour son commentaire qui est noté.

**ROYAUME-UNI**

Le Royaume-Uni ne soutiendra pas l'invitation du Belarus à l'Assemblée de l'OHI.

Commentaire du Secrétariat de l'OHI :

Le Secrétariat de l'OHI remercie le Royaume-Uni pour son commentaire qui est noté.